

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05050 Numéro SIREN : 415 006 618 Nom ou dénomination : 6M TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 1887

25 AVR. 2024



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2022	et clos le	31/03/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
70 RUE DE LA PLAINE					
93160 NOISY-LE-GRAND					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Installation électrique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	59 831	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :				☐	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12		Néant ☐	
								Exercice N clos le 31/03/2023	
						Brut		Amortissements, provisions	
								Net	
Capital souscrit non appelé						TOTAL (I)		AA	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877		0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	95 593	AS	90 264		5 329	
		Autres immos corporelles	AT	336 146	AU	195 147		140 999	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts		BF	40 200	BG			40 200		
Autres immobilisations financières		BH	13 500	BI			13 500		
Total (II)			BJ	497 316	BK	297 288	200 028		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	3 221	BM		3 221		
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP	4 832	BQ		4 832		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	993 313	BY		993 313		
		Autres créances (3)	BZ	39 461	CA		39 461		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	301 263	CG		301 263			
	Charges constatées d'avance (3)	CH	41 894	CI		41 894			
	Total (III)	CJ	1 383 984	CK		1 383 984			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
Total général (I à VI)			CO	1 881 300	1A	297 288	1 584 012		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618										
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐		
								Exercice N clos le 31/03/2023		
								Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877		0		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		autres immos incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM					
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	95 593	AS	90 264		5 329		
		Autres immos corporelles	AT	336 146	AU	195 147		140 999		
		Immos en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF	40 200	BG			40 200		
		Autres immobilisations financières	BH	13 500	BI			13 500		
Total (II)			BJ	497 316	BK	297 288		200 028		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	3 221	BM			3 221		
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP	4 832	BQ			4 832		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	993 313	BY			993 313		
		Autres créances (3)	BZ	39 461	CA			39 461		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC					
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	301 263	CG			301 263			
	Charges constatées d'avance (3)	CH	41 894	CI			41 894			
	Total (III)	CJ	1 383 984	CK			1 383 984			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif (VI)	CN								
Total général (I à VI)			CO	1 881 300	1A	297 288		1 584 012		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks				créances			

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice a une durée de 12 mois

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le dirigeant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

Les comptes ont été établis dans le respect de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Evaluation au coût historique ;
- Continuité de l'exploitation.

Informations générales complémentaires

Fonds commercial :

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation estimées présentées ci-dessous :

Constructions	40 ans
Agencements et installations	5 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières sont principalement composées des dépôts de garantis relatifs aux locations immobilières.

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retraiter les coûts de la sous-activité.

Les travaux en cours sont évalués en fonction de l'état d'avancement

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ces derniers cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

Evènements significatifs :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir tableau n° 2059 G ou 2033 G du bilan fiscal

ETATS ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Etat de l'actif immobilisé Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal

Etat des amortissements Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal

Etat des provisions Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal

Etat des créances et dettes Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des imms au début de l'exercice		Augmentations								
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	11 877	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2			KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3			KS	95 593	KT		KU						
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	95 071	KW		KX					
		Matériel de transport						KY	91 925	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	149 151	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes								LK		LL		LM				
	TOTAL III								LN	431 740	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T			
Autres participations								8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières								1T	68 966	1U		1V	6 500				
TOTAL IV								LQ	68 966	LR		LS	6 500				
Total général (I + II + III + IV)										ØG	512 583	ØH		ØJ	6 500		
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence								
							Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	11 877	1X		
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	95 593	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	95 071	MO			
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	91 925	MR			
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	149 151	MU			
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III								IY		NG		NH	431 740	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations								IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	21 766	2F	53 700	2G			
TOTAL IV								I3		NJ	21 766	NK	53 700	2H			
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK	21 766	ØL	497 317	ØM	

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	11 877	PF		PG		PH	11 877				
TOTAL I				RK	11 877	RM		RN		RO	11 877				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	88 862	QA	1 402	QB		QC	90 264				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	628	QE	9 555	QF		QG	10 183				
	Matériel de transport			QH	23 901	QI	18 384	QJ		QK	42 285				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	139 526	QM	3 153	QN		QO	142 679				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	252 917	QV	32 494	QW		QX	285 411				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	264 794	ØP	32 494	ØQ		ØR	297 288				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9							
Primes de remboursement des obligations								SP							

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>								Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
- corporelles			6E		6		6G		6H
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
- titres de participations			9U		9V		9W		9X
- autres immobilisations financières			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP	40 200	UR	5 200	US	35 000	
	Autres immobilisations financières				UT	0	UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	993 313		993 313			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés				UY	0					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	39 911		39 911			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS	41 894		41 894			
TOTAUX				VT	1 115 318	VU	1 080 318	VV	35 000		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
						1		2		3	
						4					
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d'1 an à l'origine		VH	444 008		444 008				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	2 302		2 302				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	552 456		552 456				
Personnel et comptes rattachés				8C	7 540		7 540				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	274 995		274 995				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	21 333		21 333				
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	17 599		17 599				
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilées			VQ	0						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	1 320 233	VZ	876 225		444 008		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL					

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI NEZIR	% de détention	98.72	Nb de parts ou actions	2 468	
Nom marital								
Naissance :	Date	15/07/1961	N° Département	99	Commune	DEBELDE	Pays	MACÉDOINE,
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY							
	77600 BUSSEY SAINT LEGER							
Titre	MME	Nom complet	VUJANIC OLIVERA	% de détention	1.28	Nb de parts ou actions	32	
Nom marital								
Naissance :	Date	01/12/1966	N° Département	99	Commune	BELGRADE	Pays	SERBIE
Adresse :	8 ALLEE D'ALEXANDRIE							
	77420 CHAMPS SUR MARNE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

6M TECHNOLOGIES

SAS au capital de 38 112.25 euros

73, rue de la Plaine

93160 Noisy Le Grand

415 006 618 RCS Bobigny

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2023**

Le 30 septembre 2023,
Au siège social,
A 18 heures,

Les associés de la société 6M TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital social de 38112.25 €, dont le siège social est situé au 73, rue de la Plaine 93160 NOISY-LE-GRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 415 006 618 se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Nezir ILJAZI, propriétaire de	2 468 actions
- Madame Olivera VUJANIC, propriétaire de	32 actions

Total	2 500 actions

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bernard BENAIS commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des statuts ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023,
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et déclare, en tant que de besoin, renoncer à tous délais et modalités de convocation et de dépôts applicables et reconnaît en conséquence la validité de la présente convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Rémunération du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes, présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis expose les motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 52 081 euros.

L'assemblée générale prend acte que sur les comptes de l'exercice écoulé les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 17 307 euros ont été réintégrées au résultat fiscal.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 52 081 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Après cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 263 727 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à l'abattement
Exercice clos le 31/03/2022	225 000
Exercice clos le 31/03/2021	100 000
Exercice clos le 31/03/2020	120 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute annuelle avantages en nature inclus versée au Président.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président
Monsieur Nezir ILJAZI



Un associé
Madame Olivera VUJANIC



Bernard BENAIS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

103, rue La Fayette
75010 Paris

Mob 06 09 91 55 85
Mail bernard181953@gmail.com

6M TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée

73, rue de la Plaine
93160 Noisy Le Grand

415 006 618 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
(PERIODE DU 01.04.2022 AU 31.03.2023)

6M TECHNOLOGIES
Exercice clos le 31 mars 2023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6M TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

1

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuel

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

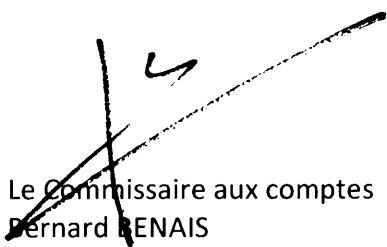
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le 31 aout 2023



Le Commissaire aux comptes
Bernard BENAIS

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2022	et clos le	31/03/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
6M-TECHNOLOGIFS - SIREN : 415006618			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
73 RUE DE LA PLAINE					
93160 NOISY-LE-GRAND					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Installation électrique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	59 831	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	EBP		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA	Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐	
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF			

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise				6M-TECHNOLOGIES – SIREN : 415006618				
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois						12		
						Néant ☐		
						Exercice N clos le		
						31/03/2023		
				Brut		Amortissements, provisions		
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		Net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877	0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	95 593	AS	90 264	5 329	
		Autres immos corporelles	AT	336 146	AU	195 147	140 999	
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	40 200	BG		40 200	
		Autres immobilisations financières	BH	13 500	BI		13 500	
Total (II)			BJ	497 316	BK	297 288	200 028	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	3 221	BM		3 221	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP	4 832	BQ		4 832	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	993 313	BY		993 313	
		Autres créances (3)	BZ	39 461	CA		39 461	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	301 263	CG		301 263		
	Charges constatées d'avance (3)	CH	41 894	CI		41 894		
	Total (III)	CJ	1 383 984	CK		1 383 984		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
Total général (I à VI)			CO	1 881 300	1A	297 288	1 584 012	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618]				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 38 113)			DA	38 113
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG	20 895
	Report à nouveau			DH	148 877
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	52 081
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)			DL	263 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	444 008
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	2 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	552 457
	Dettes fiscales et sociales			DY	321 468
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte de régl.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 320 235	
Ecart de conversion passif			TOTAL (V)		ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 584 012	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

6M TECHNOLOGIES
415 006 618 RCS BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 584 012 euros

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes s'élève à 4 320 827 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 52 081 euros

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévues par articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 215-06 et 2016-027 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de base sont :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrants dans le cadre de l'option sur cet exercice.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisition des différentes catégories d'actifs est la comptabilisation en charge sur l'exercice.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L EXERCICE

Immobilisations incorporelles et corporelles

Fonds de commerce

Le poste fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une provision lorsque sa valeur au bilan est inférieure à l'évaluation faite à la clôture.

Immobilisations corporelles

Au regard des dispositions comptables portant sur la pratique et la comptabilisation des amortissements, l'entreprise étant en dessous des seuils définis au deuxième alinéa de l'article 17 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 modifié, et entendant se ranger à l'avis 2005-D du 1er juin 2005 émis par le CNC a :

- 1/ continué à ne pas comptabiliser l'amortissement dégressif comme dérogatoire ;
- 2/ considéré que les durées d'usage utilisées pour l'amortissement de ses biens non décomposables se confondaient avec les durées effectives d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Durées d'amortissement :

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilisation suivantes :

- Installations générales et techniques : de 3 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatique : de 3 à 5 ans ;
- Mobiliers : 5 ans.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation, aux créances rattachées et à des dépôts et cautionnements versés par la société.

Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité.

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retraiter les coûts de la sous-activité.

Les travaux en cours sont évalués en fonction de l'état d'avancement

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

Liste des filiales et participations

Voir tableau n° 2059 G ou 2033 G du bilan fiscal

Evènements significatifs :

RAS

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé	Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des amortissements	Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des provisions	Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal
Etat des créances et dettes	Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	KD	11 877	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1				KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagement des constructions		dont composants	M2				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS	95 593	KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	95 071	KW		KX			
		Matériel de transport								KY	91 925	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	149 151	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers								LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes								LK		LL		LM				
	TOTAL III								LN	431 740	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T			
		Autres participations								8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières								1T	68 966	1U		1V	6 500				
TOTAL IV								LQ	68 966	LR		LS	6 500				
Total général (I + II + III + IV)								ØG	512 583	ØH		ØJ	6 500				
CADRE B - IMMOBILISATIONS								Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence							
								Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	IO		LV		LW	11 877	1X		
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions							IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK	95 593	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	95 071	MO	
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	91 925	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	149 151	MU	
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III								IY		NG		NH	431 740	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations								IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés								1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières								12		2E	21 766	2F	53 700	2G			
TOTAL IV								13		NJ	21 766	NK	53 700	2H			
Total général (I + II + III + IV)								14		ØK	21 766	ØL	497 317	ØM			

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE	11 877	PF		PG		PH	11 877			
TOTAL I					RK	11 877	RM		RN		RO	11 877			
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	88 862	QA	1 402	QB		QC	90 264			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	628	QE	9 555	QF		QG	10 183			
	Matériel de transport				QH	23 901	QI	18 384	QJ		QK	42 285			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	139 526	QM	3 153	QN		QO	142 679			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT				
TOTAL II					QU	252 917	QV	32 494	QW		QX	285 411			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	264 794	ØP	32 494	ØQ		ØR	297 288			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW+NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP				SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>6M-TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	40 200	UR	5 200	US	35 000		
	Autres immobilisations financières				UT	0	UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	993 313		993 313				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés				UY	0						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	39 911		39 911				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	0						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
	Charges constatées d'avance				VS	41 894		41 894				
TOTAUX				VT	1 115 318	VU	1 080 318	VV	35 000			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH	444 008			444 008				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	2 302		2 302						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	552 456		552 456						
Personnel et comptes rattachés			8C	7 540		7 540						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	274 995		274 995						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	21 333		21 333						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 599		17 599						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 320 233	VZ	876 225		444 008				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI NEZIR		
Nom marital			% de détention	98.72	Nb de parts ou actions 2 468
Naissance :	Date 15/07/1961	N° Département 99	Commune DEBELDE	Pays	MACÉDOINE,
Adresse : 1 COUR RAOUL DUFY					
77600 BUSY SAINT LEGER					
Titre	MME	Nom complet	VUJANIC OLIVERA		
Nom marital			% de détention	1.28	Nb de parts ou actions 32
Naissance :	Date 01/12/1966	N° Département 99	Commune BELGRADE	Pays	SERBIE
Adresse : 8 ALLEE D'ALEXANDRIE					
77420 CHAMPS SUR MARNE					

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618	Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		